

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 735 21 juin 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Jean-Claude Hennem
Gil Stauffer

735

Domaine public

Sont fous, ces Bâlois!

Complètement fous. Et tout spécialement en dehors des périodes de carnaval, qui témoignent plutôt d'une belle santé collective. Fous, c'est-à-dire pas tout à fait suisses, avec leur manie d'être toujours à la pointe, des idées, des beaux-arts, des biotechnologies ou des radios locales.

Sans remonter à Erasme, voilà des gens qui introduisent, les premiers en Suisse alémanique, le droit de vote des femmes en matière cantonale au début des années soixante; qui se retrouvent le plus souvent avec la Romandie protestante pour donner les plus nettes «majorités de progrès», ou du moins les moins faibles minorités (Etre solidaire, service civil, banques); qui décident dans l'isolement de l'enrichissement de leurs musées; qui s'opposent à la privatisation d'une caisse-maladie publique plus malade que les assurés; qui ont «décroché» le Biozentrum, la Banque des règlements internationaux, le centre des anthroposophes; qui manifestent le plus haut degré de conscientisation écologique, et non seulement à Oberwil (agriculture biologique) ou Langenbruck (technologies douces).

Dernière invention de ces Bâlois, de la ville comme de la campagne: le déjà fameux «abonnement vert» (Umwelt-Abo), un passeport transmissible qui, pour 35 francs par mois (28 pour les chiens) permet de voyager sur toutes les lignes de transport public du grand Bâle (BVB et BLT). La Ville-Etat met environ vingt francs sur chaque abonnement; les «campagnards», montés sur le tram en marche, participent au financement de l'opération qui a démarré le 1^{er} mars et connaît un succès fantastique (plus de 50 000 abonnements vendus, avec un accroissement correspondant de la fréquentation des trams, bus et autres transports suburbains).

Stade ultime de transfert de la motorisation privée vers le transport collectif: par 49 voix contre 48, le Grand Conseil de Bâle-Ville vient de décider d'étudier pour les années à venir l'incorporation du prix de l'abonnement vert dans le prix de la taxe automobile. La tentation de «rentabiliser» ensuite le montant payé pour le forfait devrait être plus forte que la dissuasion exercée par les parkings périphériques ou centraux mais prohibitifs pour un stationnement de longue durée.

Et il y a aussi bien sûr Kaiseraugst, qui réunit les deux Bâle et leurs autorités dans un seul mouvement de rejet indigné.

Mouvement d'ensemble certes, mais plus tellement unanime. Kaiseraugst a lancé et largement symbolisé le combat anti-nucléaire en Suisse. C'est donc aussi dans le nord-ouest que la réaction des pros se manifeste d'abord, en prélude au déluge de propagande attendu d'ici les votations fédérales du 23 septembre prochain.

Et cette réaction va faire mal. Elle s'organise à tous les niveaux: plainte contre un soutien communal aux initiatives «énergétiques» à Pratteln; référendum financier contre une subvention analogue à Kaiseraugst même (en Argovie donc); astuce de procédure au législatif de Muttenz, etc.

A l'échelle cantonale, les grandes associations économiques montent au front, à l'instar de la Chambre de l'industrie et du commerce, dirigée par le seul conseiller national de Bâle-Ville qui laisse transparaître une certaine compréhension pour le projet des électriciens (Paul Wyss). Les deux gouvernements cantonaux ont déjà dit tout le mal qu'ils pensaient d'une telle intervention (imaginez-on un tel sursaut dans l'un ou l'autre de nos can-

SUITE ET FIN AU VERSO

Sont fous, ces Bâlois!

tons romands contre un groupe de pression économique d'importance comparable?).

Le pire en matière de réaction reste à paraître. Sous le nom de «Basler Manifest» se constitue un rassemblement de citoyens «conscients des nécessités modernes», décidés à réagir contre la «gauche dominante» et une «presse asservie» aux écologauchistes, etc. etc. Prétexte au déclenchement de la bagarre: le caractère «obligatoire» de l'abonnement vert, soi-disant contrainte dénoncée comme la dernière audace des écolo-terroristes. Toujours à la pointe, les Bâlois. De l'initiative comme de la réaction. Sont fous, quoi.

Y. J.

LAISSER-FAIRE

Desmeules et les potiches

Chaque année à pareille époque, «Domaine Public» se fait un devoir de consacrer quelques lignes aux insanités assénées par le directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité aux actionnaires de sa société, réunis en assemblée générale annuelle.

Masochisme, diront certains lecteurs, lassés des outrances verbales du responsable de l'alimentation en électricité d'une bonne partie du canton de Vaud.

Information utile, répondons-nous: la CVE est, comme pratiquement tous ses homologues en Suisse, en mains publiques, l'Etat de Vaud dominant son capital social à raison de 40% des actions

(30% détenus par des communes vaudoises et le reste par des actionnaires privés); et c'est en quelque sorte la collectivité qui, bon gré mal gré, assure une tribune à Jacques Desmeules, avec la caution active des notables qui composent un conseil d'administration très recherché pour ses tantièmes (on ne dira jamais assez combien sont convoités ces sièges d'administrateurs-là, pour leur bon rapport temps/argent).

Avant un débat décisif à l'automne, les excès de Jacques Desmeules donnent donc à la fois la mesure de l'argumentation pro-nucléaire qui va être pilonnée à grands coûts dans les médias, et la mesure du laisser-faire officiel à l'endroit de ces producteurs d'électricité, soit-disant contrôlés, mais qui ne cessent de mettre les autorités devant le fait accompli du développement de leur pouvoir technico-politique.

Ce même laisser-faire qui permet à ces producteurs d'électricité d'imposer le financement d'une intense propagande pro-nucléaire à tous leurs clients consommateurs.

Voici donc ce que MM. Maurice Rochat (avocat, président), Maurice Faucherre (syndic, Moudon), Marcel Blanc (conseiller d'Etat), René Hediger (administrateur-délégué de la Minoterie coopérative du Léman), Claude Lasserre (administrateur-délégué de la Société des Chaux et Ciments de la Suisse romande), Henri Payot (directeur de la Société romande d'électricité) et Jean-Michel Pellegrino (syndic, Morges), tous membres du «comité de direction» de la Compagnie vaudoise d'électricité, voici donc quelques exemples de ce que ces Messieurs tolèrent, pour ne pas dire encouragent (à force de passivité au fil des années) de la part du directeur de la société dont ils sont censés tenir les rênes.

Passons sur l'argumentation anti-initiative proprement dite, répétition de l'argumentaire démagogique mis au point pour ces occasions-là. Jacques

Desmeules va plus loin, avec la bénédiction des trois conseillers d'Etat qui font partie de son conseil d'administration:

On voit déjà la Commission fédérale de la conception globale des besoins fondamentaux composée pour un tiers d'écologistes, pour un tiers de membres de la Déclaration de Berne et pour un tiers de professeurs de sociologie avec encore un tiers-mondiste! Fédéralisme oblige: le groupe de travail pour le canton de Vaud sera dirigé par Monsieur Franz Weber. La commission pourrait proposer une loi d'application prévoyant par exemple que celui qui va skier le dimanche en utilisant sa voiture doit avoir renoncé à quatre repas chauds dans la semaine qui précède, et qu'une heure de télévision par jour correspond à la norme fédérale de la qualité de la vie. Au-delà de cette heure quotidienne de bourrage de crâne contrôlé par l'Office fédéral des économies d'énergie, il faudra prendre sa douche froide plutôt que tiède. Les auteurs de l'initiative disent «qu'une grande partie de l'énergie que nous gaspillons est superflue pour une vie naturelle et saine; pour chaque luxe imaginable, il faut mettre à disposition une énergie de pointe... C'est contre cela que nous nous défendons». Ces déclarations découvrent les intentions réelles des auteurs. Ils veulent empêcher que l'énergie soit disponible pour la fabrication ou l'utilisation de biens «de luxe» qu'ils définiront eux-mêmes, le citoyen devant se limiter à une vie naturelle et saine. On aura donc le droit d'aller en 2 CV aux «manifs» pacifistes et antinucléaires de Bâle, mais faire un tour au Mollendruz avec une Fiat 1300, quel scandale inutile et luxueux! Vivement le retour à la vie naturelle et saine des siècles passés où les Suisses avaient le choix entre la faim et la misère en restant chez eux, ou l'émigration!

HARO SUR DENIS DE ROUGEMONT

Et l'inévitable tête de turc. Cette année, c'est Denis de Rougemont qui passe au tourniquet. On imagine le sourire béat de l'assemblée et du conseil d'administration venu justifier ses jetons de présence. Denis de Rougemont dont Jacques Desmeules a découvert qu'il vantait le nucléaire il y a vingt

ans, alors qu'il s'engage aujourd'hui aux côtés des partisans des initiatives énergétiques:

La véritable société centralisée, exploitée de façon quasi militaire, est celle que préparent les partisans de l'initiative énergétique, avec l'intervention de la Confédération jusque dans les cuisines et les salles de bains, avec de nouveaux impôts et taxes qui renchériront fortement les prix de l'énergie et qui serviront surtout à financer des gadgets ruineux destinés à ne produire que des quantités dérisoires d'énergie.

Belle philosophie et belle culture que celle que proposent aujourd'hui Denis de Rougemont et ses amis! Ce sont celles du nouveau conformisme écologique, pacifiste et pompier: en colonnes par quatre, toutes les petites communautés autonomes

derrière le philosophe, en arrière marche, pour le retour en cavernes...

Et l'inévitable pointe contre le WWF:

Comme le panda n'existe pas chez nous et puisque la défense des animaux sauvages ne paraît plus les occuper suffisamment, je suggère aux patrons du WWF de chercher à sauver les rares écologistes qui ne soient pas encore enrégés. Ces derniers phénomènes pourraient jouer un rôle important dans un dialogue constructif entre les vrais défenseurs de la nature et les représentants de l'économie suisse.

Et toujours le sourire de MM. Rochat, Lasserre, Blanc et consorts. Décidément, l'acceptation des initiatives changera bien des choses, du côté des personnes aussi.

SIGNES

Le lion mort et l'âne vivant

Parfois, on croit saisir un signe, fugitif, que l'histoire tourne; ou est-ce le balancier qui revient? Mutation profonde ou alternance des modes?

Telle, une conférence de Tzvetan Todorov, donnée récemment dans le cadre d'un séminaire de la Faculté des lettres de Lausanne (sur le même sujet, voir la revue «Le Débat», mars 1984).

Todorov est Bulgare (aujourd'hui naturalisé français). Il a été formé par l'Université de Sofia. «Je professais alors, à l'égard de la politique, une attitude que j'avais adoptée dans mon adolescence lâches et que je crois commune à beaucoup de personnes de ma génération: elle était faite de fatalisme et d'indifférence. Les choses ne pouvaient être autrement qu'elles n'étaient, le mieux était de s'en désintéresser tout à fait.» D'où, par opposition au dogmatisme de l'enseignement officiel cataloguant les œuvres exprimant l'«esprit du peuple» et l'«esprit du parti», son attirance pour les «formalistes», russes notamment, qu'il a contribué à faire connaître en France — c'était une première libération du matérialisme sommaire —, puis pour le

structuralisme, évacuant l'histoire collective et individuelle.

Aujourd'hui, Todorov franchit une nouvelle étape. A titre préliminaire, il récuse le langage hermétique de la critique qui ne forge pas de nouveaux concepts utiles en tant qu'outil mental, mais qui exerce de la sorte un terrorisme intellectuel. Il fait à nouveau une place à l'histoire: «Pour mieux faire entendre le sens d'un passage en l'intégrant dans des contextes de plus en plus vastes, celui de l'œuvre d'abord, celui de l'écrivain ensuite, celui de son temps, celui de la tradition littéraire.» Autant de moyens qui permettent d'établir le texte le plus fidèlement possible.

Alors commence — la nouvelle étape est là — le dialogue avec l'auteur. Le critique oppose ses propres valeurs à celles qu'exprime l'auteur (on ose à nouveau utiliser ce terme!). Il ne se contente pas d'explicitier le sens d'une œuvre, il lui répond; il la prend au sérieux: il considère qu'elle concerne la destinée de l'homme.

Les valeurs en jeu ne sont pas esthétiques — Todorov, était-ce dans la rapidité d'une réponse de discussion en vrac, donne un peu vite une définition subjective de l'esthétique qui traite des goûts et des couleurs — ces valeurs, celles du critique, sont

éthiques. D'où cette phrase qui a fait sursauter: «Je dirai moi que Sade est inacceptable.»

Le critique se situe, il fait revivre le texte sans préjugés, puis ouvre la discussion comme si le lion était encore vivant.

Banal peut-être. Mais sous-jacente, la conviction que, lorsque des hommes subissent l'étouffement totalitaire, tout n'est pas égal à tout. Il n'y a plus d'objet littéraire, mais des œuvres chargées de sens, non innocentes.

Signe d'une époque.

A. G.

VOIX DE SON MAÎTRE

Excès de zèle à la Radio romande

Censure extravagante de la chronique du rédacteur en chef de «L'Impartial», Gil Baillod, droit de réponse abusif accordé à Michel Barde, «patron des patrons» genevois, fâché par une «tartine» de Lova Golovtchiner: les excès de zèle deviennent voyants à la Radio suisse romande.

Comme si les manœuvres d'intimidation de la droite conservatrice portaient enfin leurs fruits, après des années de petites épreuves de force, de coups de téléphone, de mises au point, d'encerclément politique des responsables des programmes. Comme si la Radio avait définitivement perdu pied dans les convulsions de «restructurations» successives et jamais achevées, au point de chercher une ligne de tranquillité dans le conformisme prudent, allant au-devant des censeurs pour leur donner des gages — tout, plutôt qu'un émissaire patronal qui hausse le ton!

Comme si la Radio, devant la nouvelle concurrence des radios dites locales, ne voyait son salut que dans le style «voix de son maître», haut-parleur des milieux dominants, toujours en mal de temps de parole pour lâcher qu'ils n'ont rien de plus à ajouter.

Protection des locataires: du pain sur la planche

Face au contrôle des prix exercé de manière indirecte sur les denrées alimentaires, la liberté laissée au secteur du logement surprend. Eu égard notamment au poids inquiétant, dangereux, des loyers dans les budgets des ménages.

Il est vrai que se loger est devenu aujourd'hui, au moins dans les agglomérations, cause d'inquiétude, parfois de drame. A la faveur de la pénurie de logements, la pratique de la vente d'appartements loués se généralise. Avec pour conséquence le départ d'anciens locataires incapables financièrement d'acheter leur logis.

On débite ainsi, au prix du jour, d'anciens immeu-

La demande de logements n'est pas seulement le fait de jeunes arrivant sur le « marché »; elle est aussi fonction d'autres paramètres sociologiques, tels que la solidité de la cellule familiale, par exemple. Il n'empêche: on constate que les volées des années à haut taux de natalité (1961-1965) doivent s'installer au moment où la production de logements est faible, voire très faible. D'où des problèmes particulièrement aigus pour ceux et celles qui entrent dans la vie active. Quelques chiffres: les effectifs de la classe d'âge 15 à 19 ans ont augmenté de + 13,6% de 1970 à 1980 (de 450 599 à 511 708 individus). Et à titre indicatif, le nombre des logements neufs mis sur le marché (ensemble des communes) a baissé de plus de 100 000 unités de la période 1970-1973 à la période 1980-1983 (exactement: plongée de 274 321 à 169 094!).

bles amortis, appartements par appartements, les occupants, chassés, ne trouvant souvent à se relo-

ger que dans des conditions difficiles et plus onéreuses que par le passé.

Il est vrai que cette politique des congés-ventes s'exerce, pour l'essentiel, dans des catégories de logements où sévit la pénurie et frappe plus spécialement et plus durement les personnes âgées et les couples avec enfants.

Faut-il préciser que cette manière de procéder n'a rien à voir avec l'encouragement à l'accession à la propriété de son logement, mesures qui furent concoctées pour des logements neufs... Inutile de dire aussi que cette vogue qui sévit parmi les propriétaires dans toute la Suisse est en totale contradiction

POINT DE VUE

80/100:

il y a rapport et rapport...

Au début du mois de mars 1984, l'Office fédéral de la protection de l'environnement publie les conclusions d'un rapport relatif aux effets des limitations de vitesse 80/100 sur la pollution. D'après l'OFPE, cette mesure permettrait de réduire les émissions d'oxydes d'azote d'environ 12 000 tonnes, soit l'équivalent de 33 dimanches sans voiture.

Sans même attendre la publication intégrale du rapport en question, les clubs automobiles s'empressent de traîner cette étude dans la boue, avec les résultats que l'on sait.

Certains journalistes n'hésitent pas à jouer de cette mauvaise musique.

Et tant pis si la deuxième voix ne s'accorde pas avec la première...

Titre: «Le rapport maudit: pour les forêts, contre l'automobile, les chiffres ne disent pas toute la vérité.» Et plus loin: «Les chiffres sont tronqués ou... trompeurs. Ils ne disent pas toute la vérité. Ni rien que la vérité.» «Le rapport-bilan de cette

avec une quelconque politique tendant à protéger les locataires!

Et pourtant, si la lutte contre les effets néfastes des congés-ventes se développe au niveau cantonal, elle se heurte à l'obstacle quasi infranchissable que représente la force dérogatoire du droit fédéral: en clair, la liberté contractuelle ne souffrirait même pas la mise en œuvre d'une mesure minimum simple pour empêcher des excès, comme l'obligation faite au propriétaire d'avoir une autorisation pour vendre des appartements déjà loués. Si le Conseil fédéral veut vraiment, comme il en a manifesté l'intention, renforcer la protection des locataires, il s'agira de modifier la législation en profondeur.

étude ne résiste pas longtemps à l'érosion des analyses.»

Signé: Vincent Hutter, dans l'«Illustré» du 14 mars 1984.

«Mauvaise surprise pour ses détracteurs: le fameux rapport maudit — enfin publié — qui désigne l'automobile comme principal coupable de la mort des forêts, a les reins plus solides que prévu.» Et plus loin: «Sérieux, il l'est, ce rapport. Sans aucun doute. Et surprenant aussi. Irréfutable, c'est une autre affaire. Mais les experts d'en face, ceux du lobby automobile, auront de la peine à trouver la petite bête capable de miner les 70 pages touffues du document lui-même et surtout les 83 ouvrages et études de référence sur lesquels les spécialistes de l'Office fédéral de la protection de l'environnement (OFPE) ont appuyé leurs conclusions et leur intime conviction.» Encore plus loin: «Les experts de l'OFPE n'ont pas travaillé comme des amateurs, leur rapport est le fruit d'un labeur de titan. Scientifique et informatique.»

Signé: Vincent Hutter, dans l'«Illustré» du 23 mai 1984.

A noter que le journaliste en question, dans son article du 24 mai (notablement plus court que le précédent) ne souffle pas mot de son texte du 14 mars. Joli tour de force.

J.-Cl. Hennet

Les morts et les libertés

100 km/h sur les autoroutes, 80 km/h sur les routes à l'extérieur des localités, 50 km/h à l'intérieur des localités, voilà l'allure du trafic tel que la souhaite l'Association suisse des transports (AST). Cette prise de position ne surprendra pas le Département fédéral de l'intérieur, chargé de la consultation des «milieux intéressés» à ce chapitre: l'AST n'est pas de ces organisations qui alimentent la démagogie galopante des forcenés de la vitesse, pour qui le dernier carré des «libertés individuelles» se défend sur la route (on a les croisades qu'on peut).

A l'appui du plaidoyer de l'AST, la démonstration de certains effets positifs des limitations 80/100: baisse des émissions de substances polluantes (il n'est pas vrai qu'une voiture qui roule plus lentement et roule donc plus longtemps, pollue davantage; il n'est pas vrai non plus que la réduction des oxydes d'azote entraînerait une augmentation des hydrocarbures); économie de la consommation totale de carburant (-5%); moins de bruit: le bruit augmente sensiblement dès qu'un véhicule roule à plus de 100 km/h; au point qu'une voiture qui se déplace à 140 km/h fait autant de bruit que quatre véhicules qui roulent à 100 km/h. Voilà des avantages qu'il sera difficile d'écarter d'un revers de manche.

Mais les plus impressionnants des chiffres avancés touchent à la sécurité routière. On se souvient que le Conseil fédéral, crise pétrolière oblige, introduisait, entre novembre 1973 et mars 1974, le 100 km/h sur les autoroutes helvétiques; cette expérience, même relativement courte et coïncidant avec des mois hivernaux, permet quelques comparaisons:

- accidents sur les autoroutes janvier-mars 1973, *vitesse libre*: 552
- accidents sur les autoroutes janvier-mars 1974, *limitation à 100 km/h*: 276

- accidents sur les autoroutes janvier-mars 1975, *limitation à 130 km/h*: 506
 - accidentés sur les autoroutes janvier-mars 1973, *vitesse libre*: 175
 - accidentés sur les autoroutes janvier-mars 1974, *limitation à 100 km/h*: 91
 - accidentés sur les autoroutes janvier-mars 1975, *limitation à 130 km/h*: 153.
- Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Pour le reste, le tribut payé année après année à la route est stable, l'un dans l'autre:

- blessés dans le trafic routier: 1970: 35 981; 1975: 29 951; 1980: 32 326; 1982: 31 358.
- morts dans le trafic routier: 1970: 1694; 1975: 1243; 1980: 1246; 1982: 1192.

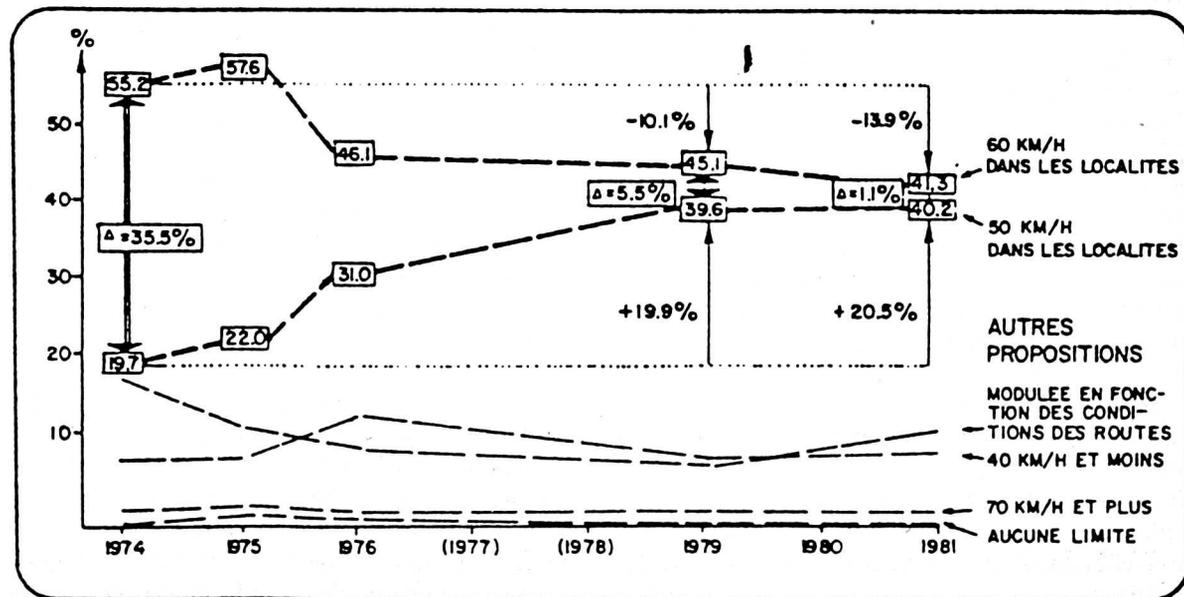
En espérant que le rappel de ces quelques statistiques n'aura pas compromis la réussite de la croisade pour les «libertés individuelles»...

PS. Dernière heure: encore un bon week-end pour les «libertés individuelles», ces 16 et 17 juin derniers. Au moins neuf morts sur les routes suisses.

VROUM

Les partisans de la vitesse aboient et les limitations passent

Les limitations de vitesse seraient-elles acceptées par la population? Grande question... Du côté des opposants, on soutient en tout cas que de telles mesures seraient inutiles, puisque personne ne les respecterait! Affirmation gratuite, note l'AST qui rappelle que selon de récents sondages («Illustré» et «Schweizer Illustrierte»), plus de la moitié de la population est favorable (sans clivage Suisse romande - Suisse allemande) aux limitations 80/100, que les 50 km/h dans les localités ont gagné des adeptes dans les régions où cette vitesse avait été introduite à l'essai, qu'enfin les partisans de limitations plus sévères se sont nettement multipliés depuis 1974 — témoin le tableau récapitulatif ci-dessous:



La méthode allemande

La sociale-démocratie allemande (SPD) possède une institution exceptionnelle, intitulée très germaniquement Commission des valeurs fondamentales. Formée de militants de toutes les principales tendances, cette commission veille sur les principes du parti. Créée il y a une dizaine d'années, son utilité n'a jamais été remise en cause lors du renouvellement de son mandat, après chaque congrès bisannuel.

Depuis quelques jours, les travaux de cette commission sont accessibles au public. Un éditeur vient de publier, sous la direction d'Erhard Eppler¹, six

rapports: Valeurs fondamentales dans un monde menacé (1977), Valeurs et droits fondamentaux (1979), De la culture politique en démocratie (1980), Les limites humaines des réalisations techniques (1981), Le mouvement ouvrier et le changement de la prise de conscience et du comportement sociaux (1982), Godesberg aujourd'hui (1984).

Le dernier rapport aboutit à une conclusion unanime: la SPD doit réviser son programme d'ici à la fin de la décennie mais les principes de Godesberg tels que reconnaissance de la démocratie, par exemple, ne doivent pas être remis en question.

On connaît l'influence de l'Allemagne fédérale sur nos Confédérés alémaniques; ils ne manqueront pas de tirer la leçon de ce travail.

¹ Erhard Eppler. «Grundwerte für ein neues Godesberger Programm», rororo aktuell 5437.

NOTES DE LECTURE

«Une petite pensée humaine»

Dres Balmer a rompu la loi du silence, Dres Balmer est un traître. Employé de l'Organisation Humanitaire Internationale et envoyé dans un petit pays d'Amérique latine, il a osé non seulement dire ce qu'il faisait, mais aussi ce qu'il voyait, et surtout ce qu'il pensait¹.

Reprenons dans l'ordre. Les tâches de Balmer, en tant que délégué, consistent principalement à aller rendre visite aux prisonniers politiques, à s'assurer qu'ils sont bien traités, à avertir leurs familles du lieu où ils se trouvent emprisonnés; à organiser des convois de personnes déplacées, lors d'évacuations de villages; à enregistrer des noms, tenir des listes à jour; à intervenir auprès des autorités pour obtenir des informations précises, quand arrivent des nouvelles, très souvent sous forme de rumeurs, des nouvelles de rafles, d'arrestations massives, de disparitions.

Et que voit Balmer, dans ce petit pays gouverné par une junte qui se dit débordée par les éléments extrémistes, de droite ou de gauche? Des morts d'abord, beaucoup de morts, qu'on ramasse à l'aube sur le bord des routes, mutilés, ou qu'on retrouve enfouis à la hâte. Des gens pauvres qui cherchent à survivre, entre les rafles de la police ou de l'armée, les commandos de la mort, les raids de l'opposition. Des gens riches aussi, qui invitent le délégué à boire des cocktails dans leur villa, oasis absurde au milieu de la violence et de la pauvreté. Des Américains, dont la présence se fait de plus en plus sensible. Un pays enfin, superbe et misérable, entre mer et volcan, où la mort se promène comme chez elle.

Et Dres Balmer se pose des questions; c'est là que son livre devient tout à fait subversif. Sa réflexion, entre autres, l'amène à poser, et à opposer, le couple «humain/humanitaire». Comment se fait-il, se demande Balmer, que dans son travail humanitaire, il ait tant de fois le sentiment de ne pas se comporter humainement? Il lui faut rester neutre,

ne jamais porter de jugement moral, ne pas s'engager, refuser d'aider des gens, parce que ce qu'ils demandent sort du strict cadre des attributions du délégué, écouter sans broncher les propos mensongers des autorités, afin de pouvoir continuer à travailler: «Nous travaillons ici avec l'accord du gouvernement. Une réalité qui ne fait qu'améliorer l'image de marque de ce même gouvernement à l'étranger» (p. 128). Balmer doit alors se souvenir avec force de ceux qu'il a contribué à sauver, pour faire taire quelque temps ces questions.

Ce livre est aussi un beau livre, excellemment traduit par Ursula Gaillard, et qui nous offre, parmi des pages de sang, de colère et d'amertume, la surprenante beauté d'une écriture constamment adaptée à son propos. Livre poignant, livre actuel s'il en fut, qui pose des questions gênantes, les seules vraies, à une Suisse bardée de bonne conscience. Lisez *L'Heure de cuivre*.

Catherine Dubuis.

¹ «Nous pouvons dire aux journalistes ce que nous faisons, mais nous ne pouvons pas leur dire ce que nous voyons.» Dres Balmer, *L'Heure de cuivre*, Editions d'En Bas, Lausanne, 1984, p. 54.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Contre-nature

Allons, cessons.

Cessons de (nous) raconter tant de salades à propos de défense de la nature.

Puisque, de fait, nous la détestons.

Depuis longtemps et peut-être depuis toujours.

Non, non, nous n'aimons pas les forêts. Puisque voilà bien 10 000 ans que nous les fauchons. Et que les traverser, de nuit, continue de nous faire peur. Peur!

Vieille peur soudée au fond de nos crânes. Peur parce que nous savons bien, de millénaire expérience, à quoi nous en tenir: la nature est féroce. Pas de quartier, pas de discussion. Pas plus

d'importance accordée à la mort d'une fourmi qu'à un génocide. Gigantesques jeux de forces, d'équilibres, d'oscillations auxquels nous ne comprenons pas grand-chose.

Non, nous n'aimons pas la nature.

Ou seulement policée, répertoriée, cartographiée, radiographiée. Arrangée, débarrassée de l'obscur, de l'imprévisible, du dangereux. Utile, seulement, utilisable, profitable. Pasteurisée, touristique.

Certes, nous aimons les couchers de soleil technicolor, le jus des oranges, le cul blanc fugitif des chevreuils. Nous admirons l'endurance du loup, le vide métaphysique du désert et la subtilité des acides aminés.

Mais nous nous méfions — à juste titre: de la peste, de la grêle, des serpents à sonnette, du mildiou, des courants marins qui dévient de leur cap. Pan! un coup de fusil. Chut! les prévisions de la météo. Vite! l'oxygène et les antibiotiques.

* * *

Feu, horloges, tournevis, stations spatiales: même combat. Acier des bombes et des scalpels. La technique est un tournevis serrant ou desserrant le temps et l'espace. Elle permet de prévoir, d'avoir un peu moins peur. Tout outil un peu élaboré est *contre-nature*: il allonge et renforce nos bras et nos jambes, élargit notre œil, amplifie notre voix, se substitue à notre souffle. Il fait de nous ce que nous ne sommes pas. Il autorise le détournement des règles: de moins en moins proie, de plus en plus prédateur.

Mystère et boule de neurones.

* * *

Tout cela pour dire qu'il ne peut y avoir de *protection de la nature* sans rétablissement de l'ordre proies/prédateurs. Les écologistes soi-disant démocrates sont des idiots ou des menteurs: ils rêvent en rose.

On n'arrête pas des masses de prédateurs à demi-fous par des lois et des discours.

Mais avec quoi, alors?

En ces jours anniversaires du Débarquement, j'ai une idée...

G. S.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Maligna lex, sed lex

Montbenon, Tribunal cantonal.

Témoin «de moralité» dans le procès d'un objetteur de conscience! Je m'étais bien promis de ne plus jamais prêter la main à l'un de ces procès, où l'armée est à la fois juge et partie; où tout est couru d'avance — bref: une mascarade.

Mais dans le cas particulier, les choses se présentaient différemment.

L'accusé, qui avait refusé de faire son école de recrues dans les années 70 et s'était vu condamné par deux fois à un total de douze mois de prison ou d'arrêts répressifs, mais en fait n'en avait accompli que huit, ayant été libéré «pour bonne conduite» (notons en passant que la libération conditionnelle, dont bien sûr on ne peut que se réjouir pour l'intéressé, est une aberration dans le cas d'un objetteur, puisque d'une part, il est certain qu'il se conduira «bien», mais que d'autre part, il est non moins certain qu'il récidivera!)

poursuivant sur sa lancée, et logique avec lui-même, refuse de payer aujourd'hui la taxe militaire — ce qui lui vaut de comparaître devant un tribunal *civil* et non plus *militaire*!

Fort bien.

Je ne connaissais pas l'avocat, M^e Schwaab, qui m'a paru fort sympathique, intelligent, et à l'ouïe de qui je me remémorais les vers de Paul Eluard: «*Je dis ce que je vois / Ce que je sais / Ce qui est vrai.*»

Je connaissais un peu le juge Rodieux, pour avoir lu son livre — un bon livre — paru chez l'ami Grand aux éditions Ouverture: *Les chemins du printemps*, récit consacré à la délinquance juvénile, dans la préface duquel j'avais lu ces lignes remarquables, dues à la plume de Yves de Verdilhac, avocat général des Hauts-de-Seine: «Nous ne serons

jamais trop prudents, trop humbles. Car nous ignorons ce qui se passe dans le cœur des hommes, et si celui qui comparait devant un Tribunal n'est pas plus près du Ciel que ceux qui le condamnent.» En un sens, je n'ai pas été déçu: le juge m'a paru un homme courtois, ouvert, respectueux de celui, de ceux qu'il avait en face de lui. Malheureusement, la loi est la loi — non pas *Dura lex, sed lex*, mais *Mala... Maligna lex, sed lex*! Une loi absurde, mais que le juge, apparemment, ne pouvait qu'appliquer! Qu'en est-il? L'accusé a «payé sa dette» à l'armée en accomplissant un certain nombre de mois de prison. On le punit *une seconde fois* pour le même «crime», au mépris de la justice, voire même de la loi, comme le démontre fort bien M^e Schwaab. Notez que par le moyen des poursuites, éventuellement de la saisie, l'argent qu'on lui réclame a déjà été récupéré et l'est de toutes façons, frais en plus. Au premier scandale de la double peine pour une même faute s'en ajoute un second: on frappe pour un délit inexistant!

Conclusion: l'accusé est condamné à six jours d'arrêts et aux frais de la cause, qui s'élèvent à deux cents francs. Autant de jours gaspillés, qui pourraient être mieux employés; autant d'argent jeté par les fenêtres: l'accusé a fait la preuve de sa sincérité en versant des sommes bien supérieures à des œuvres d'aide au tiers monde et à l'Institut de recherches pour la paix. Or cet argent fait cruellement défaut: dans son livre, le juge Rodieux fait remarquer que le service vaudois de *prévention* dans la lutte contre la drogue est absolument insuffisant et que d'ailleurs, la seule façon de la vaincre serait «de susciter chez ses victimes une raison de vivre plus attrayante, plus forte que les séductions de la morphine ou de l'héroïne!» (p. 105). Or nous ne savons que sévir.

L'ancien conseiller fédéral Chevallaz avait naguère écrit un livre intéressant: *La Suisse ou le Sommeil du Juste* (Payot 1967)... Comme le temps passe: on se persuade que ce sommeil est aujourd'hui plus profond que jamais! Lisez *La Nation* pour vous en assurer.

J. C.

Le procureur et les contribuables

Après le 21, quai du Mont-Blanc, voici une nouvelle affaire d'infraction à la loi Furgler classée par le procureur général de Genève (qui a pris soin, cette fois, de faire ratifier par avance son point de vue par le Ministère public fédéral et l'Office fédéral de la justice: pas de recours à craindre, comme il y a quelques semaines...). Le dossier du World Trade Center I (bâtiment de bureaux proche de l'aéroport de Cointrin), ouvert en août 1983 par l'hebdomadaire alémanique *Die Weltwoche*, pourrait donc être refermé.

Rappelons succinctement les faits. En 1973, une société contrôlée par un Britannique très actif à Genève, M. Morris Saady, obtient un droit de superficie et une autorisation au sens de la loi Furgler pour construire et exploiter un parking souterrain. Sur son terrain, M. Saady construit toutefois, en plus, l'immeuble WTC I, inauguré en grandes pompes en 1979. Ce n'est qu'en 1981 que la redevance du droit de superficie est adaptée, de façon d'ailleurs très favorable aux intérêts du financier britannique. Celui-ci veut toutefois vendre l'immeuble, qu'il ne juge pas suffisamment rentable; ce sera fait en juin 1983 à des caisses de retraite suisses, avec un bénéfice évalué à 35 millions par les professionnels consultés par la *Weltwoche*, et à 10 millions par le conseiller d'Etat genevois Alain Borner.

Aucune modification de l'autorisation au sens de la loi Furgler accordée en 1973 pour le seul parking n'a été ni sollicitée, ni délivrée, et pour cause: un immeuble de bureaux à louer n'entre dans aucun des motifs d'autorisation prévus!

Cette situation simple, le conseiller d'Etat radical Borner s'est ingénié à la nier et à l'embrouiller (fai-

sant une montagne d'une histoire de changement de raison sociale!) avant de se résoudre, à l'instigation de la Confédération, à transmettre le dossier au procureur général. Il aura encore fallu sept mois à celui-ci pour en livrer une description confuse. M. Raymond Foëx laisse croire, par exemple, à la parfaite bonne foi de M. Saady, qui aurait obtenu une autorisation de construire et une extension de son droit de superficie sans que personne ne lui signale la nécessité de solliciter une nouvelle autorisation au sens de la loi Furgler; c'est oublier que Saady est un vieux routier des lois Von Moos et Furgler, que son avocat en 1977 n'était rien moins que Henri Schmitt, ancien conseiller d'Etat radical chargé de l'application de la loi Furgler, et que l'adaptation du droit de superficie n'est intervenue que deux ans après l'inauguration du bâtiment...

UN SOMPTUEUX CADEAU

Dans un communiqué, le procureur général explique qu'«il n'est pas possible de retenir à la charge

PRESSE

Concentration «alternative»

L'hebdomadaire «Die Wochenzeitung» publie ses comptes pour l'année passée. Un déficit de 59 000 francs pour une charge totale de 1 295 000 francs. Avec le déficit déjà enregistré auparavant, le découvert du bilan se monte à 175 000 francs, ce qui impose à l'entreprise un sérieux effort pour accroître les recettes afin d'équilibrer les comptes et d'entamer les amortissements indispensables. L'essentiel: «Die Wochenzeitung» continue de paraître.

L'autre journal issu des milieux post-68, «Tell», bi-mensuel, continue d'absorber des feuilles de

des personnes — fonctionnaires et mandataires divers — qui se sont occupés de l'affaire une quelconque intention de fraude ou de négligence grave (...)», en foi de quoi il a décidé de classer la cause.

Passons sur l'étrange concept d'«intention de négligence grave».

En classant l'affaire parce que «rien ne permet raisonnablement d'envisager une condamnation de quiconque», M. Foëx fait cadeau à M. Saady des 10 à 35 millions de bénéfice que lui a procuré la vente du WTC I édifié en violation de la loi Furgler, comme il le reconnaît explicitement. Car il empêche l'application de l'article 28 de l'arrêté fédéral sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger: «Celui qui, ensuite d'une infraction, a obtenu un avantage illicite (...) doit, alors même qu'aucune personne déterminée ne peut être poursuivie ou condamnée, payer au canton un montant correspondant à cet avantage.»

Les contribuables genevois apprécieront.

même tendance et s'efforce d'intégrer ces nouveaux lecteurs sans perdre les anciens. Actuellement, pour des raisons de propriété intellectuelle, «Tell» rappelle les titres absorbés et qui ne peuvent pas paraître sans entente: «Agitation», «Focus», «Leserzeitung», «Cultrun», «Misch Masch» et «Cut», excusez du peu; la concentration de la presse, on connaît aussi à gauche!

MOTS DE PASSE

Citation

Entre guillemets la mode lance
dans la parole d'un autre
son dernier cri.

Hélène Bezençon